



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**

(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LES RUES MARGUERITE YOURCENAR ET 08 MAI 1945**

Arrêté de Police du 17 décembre 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu la demande écrite formulée par la société FTCS Forage,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans le cadre de la réalisation de travaux de forage dirigé pour le compte de Noréade dans les rues Marguerite Yourcenar et 08 Mai 1945.

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Des travaux de forage dirigé pour le compte de Noréade seront réalisés à compter du lundi 13 janvier 2020 et pour une durée de 60 jours dans les rues Marguerite Yourcenar et 08 Mai 1945 par la société FTCS Forage.

**ARTICLE 2**

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée sur une partie des rues Marguerite Yourcenar et 08 Mai 1945 dans les deux sens de circulation.

**ARTICLE 3**

Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 4**

La société FTCS Forage exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage et de la signalisation réglementaire

**ARTICLE 5**

La société FTCS Forage, domiciliée 5031 chemin de Phalempin 59273 Fretin  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 17 décembre 2019

Le Maire,  
Maryline Lucas

